

Ordonnance de l'OFAG

sur la fixation des périodes et des délais ainsi que sur l'autorisation de parties de contingent tarifaire de légumes frais, de fruits frais et de fleurs coupées fraîches

(Ordonnance sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP)

Communication du 1^{er} février 2009

L'annexe 2 de l'ordonnance du 12 janvier 2000 sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP¹ a été modifiée au cours du mois de janvier 2009 aux dates suivantes:

6 janvier 2009
8 janvier 2009
13 janvier 2009
20 janvier 2009
27 janvier 2009

Le texte complet des modifications peut être consulté ou obtenu auprès de l'Office fédéral de l'agriculture, Secteur Importations et exportations, 3003 Berne.

1^{er} février 2009

Chancellerie fédérale

¹ RS 916.121.100

